



Assemblée Générale juin 2015

Rapports

- * **moral**
- * **d'activités**
- * **financier**

ASSOCIATION MOT A MOT

Le Lokal 36
36 rue Bernard
13 003 Marseille
associationmotamot@yahoo.fr
04 91 05 97 03 / 07 82 13 67 17
www.associaitonmotamot.org

Association Mot A Mot

Tel. 04 91 05 97 03 / 07 82 13 67 17 - Courriel : associationmotamot@yahoo.fr -
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N°SIRET 532 865 51600035 – Code APE 9499

1- Rapport moral

- **Des valeurs à questionner**

Mot A Mot s'intéresse à la transmission du langage sous toutes ses formes auprès des migrants, mais plus largement auprès des personnes pour lesquelles la maîtrise partielle du langage peut être un facteur d'exclusion. Elle s'applique à le réaliser à travers une vision précise du langage qu'elle souhaite défendre : le langage comme un outil d'accès à l'autonomie, d'émancipation personnelle, de développement de la pensée et de l'imaginaire, de questionnement du rapport au monde de chacun.

À ce titre, l'association a redéfini ses finalités selon les termes suivants :

*Partant du principe que le langage est un moyen d'action et d'expression collective et individuelle, Mot A Mot veut proposer **un espace** qui permette de **donner la parole et un pouvoir de décision réel** aux membres participant aux activités de l'association.*

*Partant du principe que « l'ouverture signifie de savoir tirer le meilleur parti de notre diversité », Mot A Mot veut proposer **un espace** qui **favorise les échanges, les rencontres, la réflexion, l'action collective entre les membres les plus divers possibles** (appartenance sociale, de genre, culturelle etc.).*

- **Des liens indispensables à entretenir**

Les partenariats , sous toutes les formes qu'ils prennent (financiers, mise à disposition de lieux, circulation des informations, orientation de participants, échanges de pratiques, mise en commun de matériel) sont à la base des activités mises en place par Mot A Mot.

C'est pourquoi, **nous remercions** tout particulièrement les structures qui ont mis à disposition de Mot A Mot tout au long de l'année 2014, **leurs salles pour l'accueil des ateliers : l'AAPI, l'ASM, le LoKal 36, et Massai**, toutes situées dans le 3ème arrondissement. Intervenir au sein de ces structures, et faciliter de ce fait le repérage desdites structures et des activités qu'elles proposent, mais aussi se faire connaître par les habitants du secteur grâce au relais de l'information permis par lesdites structures. Voilà ce que permet ce partenariat, sans lequel, aucun atelier ne serait possible à animer pour Mot A Mot.

Un lien fort a été permis pendant l'année 2014, avec **les associations du LoKal 36 : l'An 02, l'Artichaut, En Chantier et 3,2,1**. Remercions tout particulièrement à ce sujet **l'Artichaut** pour le travail fourni en 2014 afin de mettre à disposition des membres de Mot A Mot, **une parcelle à cultiver** en 2015. Un travail de fond a également été permis avec **En Chantier**, pour permettre le démarrage de « **Miam Miam Vroum Vroum** », en janvier 2015. **Les échanges d'idées, partages de points de vue sur la vie associative et les outils d'éducation populaire**, ont été riches et constructifs pour Mot A Mot grâce au partenariat permis avec l'ensemble des associations membres du LoKal 36.

Remercions également les autres structures dans lesquelles Mot A Mot est intervenue en 2014 : **l'AAJT, HAS, le collège Versailles et le lycée Le Châtelier, liens à la base de belles échappées.**

Par ailleurs, nous remercions **l'ensemble des structures ayant favorisé la mise en place des actions portées par Mot A Mot (la MPT Kleber, la MPT de la Belle De Mai, La Fraternité, l'ADREP, la Maison de l'Emploi, le CADA SARA, le CADA**

ADRIAM, le collectif Fle Sud-Est, l'Hispan) et les financeurs de l'association pour 2014 (**CUCS, DDCS, FDVA, Conseil Général, Conseil Régional, Ville de Marseille, Fondation Un monde par tous et Crédit Mutuel**).

- **Des désirs à concrétiser**

L'atelier de préparation linguistique au **Code de la route** suscitant **une émulation particulière**, a généré de belles initiatives. Un « **SAS** » d'**entraînement au Code** a été ouvert au sein de l'association, pour les femmes ayant acquis les compétences langagières nécessaires à l'inscription en auto-école suite à la formation suivie au sein de l'association, mais encore inquiètes pour l'inscription, ou dont le budget ne permet pas l'inscription immédiate. Afin d'éviter une rupture dans le processus de formation pour l'obtention du permis, ce « sas » permet à un groupe de femmes de s'entraîner en autonomie aux questions du Code, avant de faire le pas de l'inscription.

Par ailleurs, l'année 2014 a été l'occasion de préparer la mise en place d'**une caisse de solidarité**, permettant le **financement des inscriptions en auto-école**, en cuisinant un repas mensuel à la Cantine du Midi (« **Miam miam vroum vroum** »). C'est en janvier 2015 qu'a eu lieu le premier repas, grâce à un long cheminement fait en 2014.

2014 a de-même été l'année de travail à la mise en place d'un nouvel atelier, intitulé « **Passerelles Imaginaires** ». Il s'agit d'**un atelier d'écriture** adressé aux personnes souhaitant perfectionner leur maîtrise de l'écrit. Cet atelier alterne séance favorisant l'expression personnelle et créative, et séance permettant de restructurer les connaissances grammaticales et orthographiques à partir de l'analyse de l'erreur comme chemin de l'apprentissage. Une belle énergie, qui laisse l'espace à l'association pour transmettre une autre langage que le langage fonctionnel. **Un espace où les mots peuvent servir à rêver, imaginer, cheminer**. C'est le cheminement fait en 2014 qui a permis la naissance de cet atelier en janvier 2015.

Les listes d'attente pour entrer en ateliers restent malheureusement d'actualité pour 2014. Elles témoignent à la fois de la reconnaissance des participants, qui font fonctionner le bouche à oreille de sorte que les groupes soient perpétuellement complets. Mais elles témoignent aussi d'un besoin réellement supplémentaire de propositions de formation linguistique dans le 3ème arrondissement. Besoin actuellement non comblé par les propositions associatives.

Le souhait des salariées de **favoriser l'implication des participants** aux ateliers **dans leurs apprentissages**, mais aussi le besoin des formatrices de repérer de plus en plus précisément les situations de communication utiles aux participants, les ont menées à proposer en 2014 un nouveau fonctionnement, où les groupes eux-mêmes déterminent collectivement leurs thèmes et supports d'apprentissage, au sein des ateliers réservés à l'acquisition du langage dans les situations de la vie quotidienne (ASL). Les groupes définissent les trames de formation désormais : les besoins des participants sont entendus, puis traités pédagogiquement.

La volonté d'**impliquer davantage les membres de l'association dans les processus d'acquisition du langage**, ont également mené l'équipe de formatrices à concevoir des outils pédagogiques permettant de proposer des **positionnement linguistiques** des personnes à leur entrée en formation, puis à leur sortie. Ceci avec comme objectif de **visibiliser les progressions**, mais aussi de **préciser les besoins de chacun**, de les verbaliser. Ces temps d'échanges individuels sont formalisés pendant les demi-journées d'accueil. La précision des réponses pédagogiques qu'ils permettent, mais aussi la prise de recul des participants qui peuvent prendre la mesure de

progressions, semblent particulièrement stimulantes pour les personnes apprenant le langage, comme pour les personnes le transmettant !

La participation aux divers événements organisés par les partenaires principaux est restée d'actualité en 2014, et nous avons proposé aux membres de l'association divers événements socioculturels, dont notamment diverses **sorties cinématographiques proposées par AFLAM**, mais aussi une **promenade sonore réalisée avec Radio-Grenouille**, ou encore l'invitation à **la journée des droits des femmes organisée par Coeur de femmes**, et **la fête de Mot A Mot proposée dans les jardins animés par l'Artichaut**.

• Des implications à saluer

Pour 2014, c'est un groupe de 51 adhérents que nous remercions pour leur soutien, essentiel pour faire valoir les projets de l'association.

Saluons également **la vitalité d'un Collectif d'Administration** composé en 2014 de 8 personnes, récemment rejoint par deux participants aux ateliers, et sur qui l'association a compté en 2014 pour :

-la gestion comptable, administrative

-la communication (flyers et diffusion)

-l'organisation d'événements tel que le dernier ciné-goûter proposé par l'association

-l'appui à la recherche de financements

L'année 2014 a également été **l'occasion de permettre la formation à l'« Entraînement mental », démarche d'éducation permanente, fort utilisé dans les milieux de l'éducation populaire pour chercher une faculté d'analyse et d'abstraction collective**. L'entraînement mental semble avoir suscité l'intérêt des membres du CA, au point d'en faire une formation, et de l'utiliser pour la résolution des problématiques de l'association.

2014 a également permis la venue de **Myriam**, impliquée bénévolement dans la coanimation des ateliers menés au sein de l'association. Cet échange permet de **répondre plus précisément aux problématiques de l'hétérogénéité en ateliers**, tout en favorisant **la transmission d'une démarche pédagogique et des fondamentaux éthiques qui la motivent**. L'arrivée de Myriam permet aussi un **regard extérieur précieux** pour maintenir l'association en veille sur ses pratiques et fonctionnements internes. Elle a également été **l'initiatrice d'une nouvelle vagues d'intervenantes** dès 2015 que nous saluons déjà pour leurs implications tout aussi précieuses : **Amina, Marie-France et Sylviane**.

2014 correspond également à **la fin de la prise en charge en CAE du second poste**. La mise en place d'un nouveau contrat Adultes-Relais n'a finalement pas pu aboutir en 2014. Les délais administratifs ont repoussé la signature d'une **convention de poste adulte-relais** en janvier 2015. La charge de travail occupée par les deux salariées de l'association soulignerait le besoin de procéder au recrutement d'une troisième personne. Cette perspective semble compromise au vue des financements accordés à l'association, mais elle reste souhaitable !

2. Rapport d'activités

A) *Passerelles Écolières*

Il comprend **3 actions** : **une se déroulant au lycée Le Châtelier et s'adressant aux élèves scolarisés dans cet établissement, une se déroulant au sein de l'AAJT adressée à des jeunes mineurs isolés étrangers scolarisés, une adressée aux parents d'élèves scolarisés.**

⇒ **Un projet au Lycée professionnel Le Châtelier** était adressé à des élèves dudit lycée, qui avaient été préalablement repérés par leurs enseignants en raison de leurs difficultés à l'écrit, le français n'étant pas leur langue maternelle. L'action s'est déroulée entre le 8 novembre 2013 et le 14 février 2014, sous la forme d'ateliers hebdomadaires de deux heures, le vendredi de 13h00 à 15h00. 13 élèves ont suivi l'action sur l'année, avec une présence moyenne de 10 élèves par séance.

Les profils des élèves étaient très variés puisque certains d'entre eux étaient récemment arrivés sur le territoire français, et avaient de ce fait un petit niveau de français (A1.1 - A1 selon le CECR), alors que d'autres étaient sur le territoire français depuis de longues années, et rencontraient des difficultés avec l'écrit, sans pour autant être de grands débutants en FLE. Ajoutons à cette hétérogénéité, le fait que deux des élèves assistant à l'atelier n'avaient pas été scolarisés auparavant, et apprenaient de ce fait les mécanismes de la lecture-écriture en plus d'acquérir une nouvelle langue. Les rapports à l'écrit étaient donc tout aussi variables.

Face à cette hétérogénéité, et au vue de leurs attentes à l'entrée, il semblait pédagogiquement plus logique d'axer l'atelier sur l'acquisition de compétences écrites. Nous avons abordé la production écrite à travers plusieurs pratiques d'ateliers d'écriture, mais nous avons également travaillé à la compréhension de documents spécifiques à la scolarité, et révisé quelques structures grammaticales au fil de leurs demandes.

Chaque atelier d'écriture se déroulait de la même manière, échelonné sur deux séances. La première séance était consacrée à la production écrite individuelle, alors que la seconde correspondait à la correction linguistique des textes, et à leur mise en valeur par le partage de leur lecture.

Une sortie a été organisée pour permettre la proposition d'écriture hors du cadre scolaire et permettant un travail à partir des « mots du paysage » : itinéraire permettant le recueil de mots du paysage et conduisant les élèves à pied du lycée Le Châtelier au local de l'association Mot A Mot, où a été réalisée la production de textes et leur mise en forme graphique à partir du recueil de mots. Un livret a été confectionné suite à la rédaction de tous ces écrits, et distribué à chaque élève.

A la fin de cette action, lors du bilan, la prolongation du partenariat pour 2014-15 a été évoquée avec des doutes émis par l'établissement quant au financement de cette action (l'action étant principalement financée sous forme de prestations de services). A la rentrée de septembre 2015, l'action n'a pas été remise en place, le lycée n'a pas recontacté l'association.

⇒ **Un projet auprès des jeunes mineurs isolés récemment arrivés sur le territoire français est en place depuis octobre 2012 au sein du foyer de l'AAJT.** Ce public présente des besoins spécifiques en FLE, auxquels s'ajoute le besoin de comprendre les nouveaux espaces urbains que leur présente Marseille, leur ville

d'accueil. Il s'agit donc d'un atelier FLE à raison d'une heure et demie par semaine, qui propose une approche pédagogique ludique plutôt que scolaire, c'est à dire envisageant la langue comme outil de communication pour s'exprimer, penser, rêver, s'épanouir.

Le groupe est composé de deux sous-groupes : une moitié relevant du FLE, et maîtrisant donc parfaitement les codes de l'écrit dans leur propre langue. Une autre moitié relevant de l'alphabétisation, et devant acquérir les codes de l'écrit en plus de la langue française. Les niveaux de maîtrise de l'oral variaient aussi au sein de chacun des deux groupes.

24 personnes ont fréquenté l'atelier, au moins une fois, avec une moyenne de 7 à 8 participants par atelier sur l'année.

Les jeunes ayant suivi les ateliers sont suivis en majorité par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais certains étaient orientés par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile qui a ses bureaux à l'AAJT.

La volonté de proposer un atelier qui serait différent de ce qui pouvait être abordé à l'école pendant la journée et l'intention de répondre à l'hétérogénéité du groupe, nous ont conduit à un travail autour des sons et de leurs graphies, à partir de l'outil pédagogique Gattegno. Nous pensions aboutir à la constitution d'un abécédaire sonore avec les participants. Les ateliers ont été menés dans cette direction tout le premier trimestre (septembre aux vacances de Noël). Puis, face aux signes de réticences des participants, nous avons redéfini le contenu, à partir de leurs demandes précises, à savoir : les conjugaisons.

Dès le mois de janvier, les ateliers étaient organisés en 3 temps : un temps de compréhension orale, à partir d'un dialogue, un temps d'observation de la langue et de déduction de règles grammaticales à partir de corpus de phrases issues du dialogue (les temps principaux de l'indicatif : présent, passé composé, imparfait, futur simple et futur proche), un temps de réappropriation des règles grammaticales à partir d'exercices individuels (traces écrites différentes pour chaque niveau).

Des ateliers d'écriture ont également été proposés au cours de l'année.

2 sorties ont été organisées: une au LoKal 36 visant une prise de sons sur le trajet et une découverte du lieu, et une au cinéma, pour voir : « La cour de Babel » , film documentaire réalisé par Julie Bertucceci, au sein d'une classe d'accueil.

L'action a été reconduite à partir de septembre 2014, avec 17 participants et au même rythme, à savoir le lundi soir de 18h à 19h30, hors vacances scolaires.

De septembre à décembre, cette action s'est déroulée sous la forme d'ateliers d'écriture à partir de personnages choisis par chaque participants et en s'appuyant sur la méthode naturelle de lecture écriture (MNLE) afin de répondre le plus justement à l'hétérogénéité du groupe.

L'action est toujours en cours actuellement.

Il s'agit d'une action financée en prestations de services.

⇒ **L'atelier adressé aux parents d'enfants scolarisés s'est déroulé au sein du Collège Versailles** sous la forme d'ateliers hebdomadaires de deux heures, le vendredi de 14h00 à 16h00 entre le 7 février et le 30 juin 2014 . Il a bénéficié d'un financement du CUCS.

Il aborde l'apprentissage de la langue française, utile pour être en mesure, en tant que parents, d'accompagner ses enfants dans leur scolarité. Il aborde de la même manière les attentes de l'institution scolaire vis à vis des parents d'élèves. Il s'agit ainsi de conduire les familles à comprendre ce que font et vivent leurs enfants dans leur scolarité. S'il est certain qu'aucun parent ne souhaite ou n'encourage volontairement

l'échec scolaire de ses enfants, il est courant de voir que les enfants confrontés à des difficultés scolaires ont souvent des parents pour lesquels l'école a été un monde soit inexistant, soit difficile. L'école et ses codes, mais aussi parfois l'écrit et ses codes, restent incompris des parents souvent démunis face à la scolarité de leurs enfants. Par ailleurs, la culture scolaire variant d'un pays à l'autre, le rapport des parents à la scolarité des enfants en est tout aussi variable. De nouveaux codes, spécifiques à l'école française, et complexes sont donc à appréhender pour les parents ayant été scolarisés dans d'autres pays que la France. C'est l'ensemble de ces nouveaux codes, que l'atelier transmet à travers une pratique langagière.

Une moyenne de 10 adultes ont suivi l'action de manière régulière et 25 personnes ont été inscrites sur ladite action.

Au fil des ateliers, une vraie dynamique de groupe s'est créée. De nouvelles personnes ont intégré le groupe après plusieurs séances. Toutes avaient des enfants scolarisés au sein du collège Versailles (de la 6ème à la 3ème) et la majorité en avait également d'autres scolarisés dans un établissement scolaire du réseau (maternelle ou primaire). Cela a permis d'aborder l'ensemble du système scolaire français (fonctionnement et contenus) en partant de leurs connaissances de l'institution scolaire par le biais de la scolarité de leurs enfants. Les besoins linguistiques identifiés en début d'action et en cours d'action ont permis de traiter divers aspects, problématiques et notions liés à la scolarité. Des séances ont également été menées dans le CDI.

Les niveaux de langue des adultes étaient assez variables : trois personnes étaient analphabètes (non scolarisées dans leur pays d'origine) et le reste du groupe relevait de besoins en français langue étrangère (FLE). Deux personnes étaient débutantes à l'oral.

L'action a redémarré au sein du collège Versailles en octobre 2014 le mercredi matin de 9h à 11h en raison du changement des rythmes scolaires (pas d'école le vendredi après-midi). Pour cette nouvelle année scolaire, il a été décidé en accord avec la principale du collège et la coordinatrice REP++ que l'atelier serait ouvert aux parents des enfants scolarisés dans l'une des écoles du réseau, à savoir les écoles maternelles et primaires Ruffi, Félix Pyat, Peyssonnel, Fonscolombes et Kléber. L'information a très vite circulé et le groupe s'est donc très rapidement constitué. Il est à ce jour complet avec 20 inscrits.

B) Passerelles Langagières

• Passerelles quotidiennes

En 2014, l'action s'est déroulée au sein de différentes structures : l'AAPI, l'ASM, Massai. Il s'agit d'une action localisée dans l'environnement le plus proche des habitants et s'adressant à ces mêmes habitants, qui rencontrent des difficultés avec la langue française.

La mise en place de ce type de formations linguistiques vise à **amener les bénéficiaires à s'approprier leur environnement social, culturel et professionnel grâce à la maîtrise et à l'amélioration de la langue française, favorisant ainsi leur accès à l'autonomie sociale.** L'ASL en lien avec les espaces sociaux de proximité est pensée comme un premier pallier d'apprentissage pour les habitants, avant d'intégrer dans un second temps des formations plus intensives ou d'accéder à l'emploi.

Les ateliers sont de deux heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Au sein de l'AAPI, de Massai et de l'ASM les ateliers ont eu lieu de septembre 2014 à juin

2014, avec 15 personnes inscrites dans chaque atelier. Nous avons organisé des groupes en fonction des profils des usagers : FLE (à Massai), alphabétisation (à l'AAPI). Cette répartition pédagogique nous permet clairement d'améliorer la qualité de notre réponse pédagogique. Nous avons tout de même choisi de conserver un groupe mixte (à l'ASM) afin d'être en mesure de proposer deux créneaux d'atelier au choix. Cette orientation selon le profil a eu des effets bénéfiques en terme de réponse pédagogique plus adaptée apportée aux usagers. Mais il a aussi favorisé une circulation des personnes sur les trois structures, toutes situées dans le 3ème arrondissement.

L'inscription de toutes les personnes s'est effectuée en début d'année lors de permanences dans chacune des structures et une journée dans les locaux de Mot à Mot. Puis, pendant l'année scolaire, les inscriptions ont été réalisées sur un temps d'accueil sans rendez-vous, les lundi et jeudi entre 14h00 et 17h00. Ces temps d'inscription individuel ont permis : de recueillir pleinement les besoins des usagers, de favoriser ainsi l'orientation la plus appropriée et de proposer une évaluation d'entrée en formation à chacun des usagers. Cette nouvelle évaluation linguistique d'entrée en formation permet un positionnement linguistique plus rigoureux sur les compétences de lecture-écriture de chacun. Ces évaluations ont lieu à l'entrée en formation, puis à N+1 afin de voir la progression de chacun.

Les groupes ont constamment été complets et la liste d'attente n'a cessé d'exister. L'ensemble des participants a été orientée principalement par les structures accueillant l'action (à savoir AAPI, ASM, et Massai), en lien avec le public migrant rencontrant des difficultés avec la langue française. Le bouche à oreille a également permis d'orienter de nouvelles personnes. D'autres structures partenaires de l'association Mot A Mot ont également favorisé l'orientation de nouvelles personnes : CADA SARA, AAJT, ADRIM, EPFF, Maison de la Solidarité (via les assistantes sociales), MPT Kléber, Pôle Emploi, PLIE, Centre social Baussenque, La Fraternité, ADREP. Les acteurs sociaux du quartier semblent également orienter des personnes sur cette action, petit à petit : services médicaux, assistantes sociales, écoles.

Des sorties ont été proposées dans le cadre des ASL : visite du loKal 36 et rencontre avec l'ensemble des membres de la structure, visite de l'exposition « Le Corbusier revient à Marseille » au J1, participation à l'événement « Coeur de femmes » (organisé aux archives départementales dans le cadre de la journée des droits de la femme), intervention d'une médiatrice de l'association Aflam pour présenter le festival des « 2èmes rencontres des cinémas arabes » et visionner un court-métrage, participation au festival de cinéma « 2èmes rencontres internationales du film arabe » organisé par AFLAM, intervention d'une journaliste de Radio Grenouille pour présenter les promenades sonores et proposer une sensibilisation au son, promenade sonore élaborée dans le cadre du Gr 2013 : « promenade en Belle de Mai », pique-nique et visite du jardin de l'Artichaut.

Un partenariat avec l'association Peuples et Cultures nous a également permis de mettre en place un atelier d'écriture, animé par l'écrivain Yougoslave Velibor Colic, 9 personnes des ASL ont participé à cette expérience artistique qui s'est tenue de juin aux vacances d'été, à raison d'un à deux ateliers par semaine.

A la rentrée scolaire 2014, les ateliers ont repris au sein de ces 3 structures aux mêmes créneaux. L'orientation se fait toujours selon leur profil d'apprentissage.

15 personnes sont inscrites dans chaque groupe, une liste d'attente pour chacun des groupes existe.

La nouveauté de cette année est le choix du contenu des ateliers. En effet, chaque groupe décide du thème sur lequel il souhaite travailler pendant le cycle suivant (à

savoir des vacances à vacances). Chaque personne est invitée à proposer des thèmes et un système de vote a été mis en place. A partir du thème voté, le groupe fait part des difficultés rencontrées pour la lecture ou l'écriture des documents ou des situations liées à ce thème.

Une sortie au Lokal 36 pour visiter et permettre de localiser le bureau de Mot à Mot a été organisé en octobre et une sortie cinéma pour voir « Les secrets » projeté par AFLAM à la Maison de la Région a été proposée en décembre. Puis, une sortie au théâtre La Cartonnerie pour la présentation d'une pièce franco-comorienne « Hara, une épopée comorienne » a été organisée.

- **Passerelle à la mobilité : des Mots pour le Code, préparation linguistique au Code de la route.**

Des Mots pour le Code correspond à un atelier à visée spécifique, s'adressant à des femmes souhaitant passer le permis de conduire, mais n'accédant pas à l'examen du Code de la Route en raison de difficultés linguistiques. Il s'agit donc de l'animation d'un atelier d'apprentissage de la langue française, à partir des écrits du code de la route (activités de repérage, de compréhension et de mémorisation de la terminologie du code de la route : lexique, disposition graphique, formes syntaxiques spécifiques, etc.).

Cette action a eu lieu sur l'année scolaire 2013-14 à raison de 4h (2h le lundi après-midi et 2h le jeudi après-midi) par semaine au LoKal 36 à la Belle de Mai. 30 personnes y ont participé.

A chaque début de parcours, une évaluation est réalisée, elle permet d'évaluer le temps de parcours pour chacune et de fixer des objectifs. A la fin de cette période, un bilan est réalisé avec la personne afin de faire le point sur ses apprentissages, présences ou absences, son désir de s'inscrire en auto-école ou de poursuivre la formation. Pour les femmes qui souhaitaient rester en formation mais dont nous estimions qu'elle maîtrisait déjà le contenu du programme, un compromis a été trouvé : elles assistaient à l'atelier en « auditrices libres », c'est à dire qu'elles étaient présentes mais ne devaient pas intervenir. Ce système d'autrices libres n'a pas été renouvelé à la rentrée 2014. En revanche, nous l'avons remplacé par un entraînement aux questions du code sur ordinateur qu'elles font en autonomie durant les séances. Un planning est proposé, elles n'ont plus qu'à s'inscrire aux créneaux disponibles. Ce système offre un sas pour les femmes qui ne se sentent pas encore prêtes à s'inscrire en auto-école.

A la rentrée scolaire 2014, l'atelier a repris dans le même lieu au même créneau avec 15 femmes inscrites à l'atelier. Il y a également une liste d'attente d'une dizaine de personnes. Les participantes sont orientées par des structures de plus en plus variées : associations de l'insertion (Pôle Emploi, PLIE, Caf), associations partenaires du quartier, auto-écoles, bouche à oreille.

- **Passerelle professionnelle : préparation linguistique aux métiers des services à la personne**

Suite aux demandes du public en formation, un nouvel atelier à visée spécifique a été mis en place de novembre 2013 à juin 2014. **Il s'adresse à des personnes souhaitant travailler dans les métiers des services à la personne ou accéder à une formation qualifiante dans les métiers des services à la personne mais n'y accédant pas en raison de difficultés linguistiques.**

Il s'agit d'une appropriation des codes de communication du cadre professionnel des métiers du service à la personne (comprendre une offre

d'emploi, un contrat de travail et une fiche de paie, rédiger une liste de courses, se repérer sur un plan de la ville, lire un planning professionnel etc).

Cet atelier est proposé dans les locaux de l'AAPI, à raison de 2 heures par semaine.

Les actuelles usagères de l'action attendent fortement qu'un lien s'établisse entre les structures de l'emploi et celles de la formation qualifiante : Pôle emploi, organismes de formation (AFPA, Retravailler Provence, etc.), et employeurs du secteur d'activités concerné. En partenariat avec l'AAPI et une accompagnatrice Pôle Emploi, nous travaillons à la mise en lien des usagères avec ces services.

Dans le cadre de cet atelier, des rencontres avec une accompagnatrice à l'emploi de l'équipe ressource insertion puis avec une chargée de mission de la Chambre de commerce et de l'industrie ont été organisés, afin de faciliter des accès à l'emploi.

En octobre 2014, le groupe a assisté à une information collective sur les métiers des services à la personne à la Cité des Métiers. Et en décembre 2014, une membre du CA de Mot à Mot est venue lors d'un atelier faire part de son expérience en tant qu'auxiliaire de vie.

17 personnes sont inscrites à ce jour sur l'atelier.

Les actions « Passerelles quotidiennes », « Passerelle à la mobilité », « Passerelle professionnelle » et « Passerelle écolière » ont été financées en 2014 par le CUCS, le Conseil Général, la Région, l'ACSE, la DRJSCS, la Ville de Marseille et le Crédit Mutuel.

⇒ ***Pour l'ensemble de ces ateliers, nous avons réservé une semaine d'accueil individuel à la fin du mois de juin 2014. L'idée étant d'utiliser cette évaluation en temps individuel pour faire le point sur l'année écoulée et d'envisager une éventuelle entrée en formation plus intensive, permettant ainsi la mise en mouvement des usagers.***

C) Perfectionnement Langagier

Cet atelier, adressé à des personnes scolarisées dans leurs langues maternelles et souhaitant **améliorer leurs compétences écrites qu'il s'agisse d'écrits professionnels ou universitaires s'est déroulé de novembre 2013 à avril 2014**, à raison de deux heures par semaine. Il se déroule dans les locaux de l'association, 36 rue Bernard dans le 3ème arrondissement.

Au-delà de la diversité des publics que les intervenantes ont plaisir à rencontrer, cette action fut aussi une potentielle source d'autofinancement pour Mot A Mot, et l'occasion probable de dynamiser sa vie associative, en augmentant notamment son nombre d'adhérents.

Reste que le petit nombre d'inscrits sur l'atelier pour 2013/14 reste peu convainquant en terme de financements, et en comparaison à la charge de travail que cet atelier représente pour les salariées de l'association. Cette action n'a pas été renouvelée en septembre 2014.

D) Langage en partage

Mot A Mot propose des modules de sensibilisation, en direction de bénévoles de structures intervenant dans l'accompagnement de personnes en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, ou relevant du Français Langue Étrangère: réflexions autour des spécificités du public et de ses besoins, transmission de concepts didactiques liés à

l'apprentissage des langues, conceptualisation d'outils pédagogiques spécifiques, etc. Il demeure tout aussi important de questionner le rôle des accompagnateurs bénévoles dans la formation FLE. L'objectif de cette formation est de **transmettre les réflexions générales et inhérentes à la formation (posture, didactique de l'enseignement des langues, spécificité du public et de ses besoins...) tout en transmettant certains outils pédagogiques précis (jeux, fiches pédagogiques).**

Mot A Mot a animé un module de deux jours de formation en janvier 2014 à destination des bénévoles de Malakoff Médéric, suite à leur récente implication dans la lutte contre l'illettrisme, au niveau national. Cette intervention a été financée sous forme de prestations de service.

L'association Mot A Mot a également bénéficié d'une subvention en 2014 du FDVA (Fond de Vie Associative de la DRJSCS) pour la mise en place de sessions de formations à Marseille à destination des bénévoles, et ce en partenariat avec le CRI Paca.

Deux sessions de formations (de 2 jours chacune) ont donc eu lieu au CRI Paca en octobre et en novembre 2014 auprès de bénévoles venant majoritairement de Marseille mais certains venant de Nice et du Vaucluse.

Ces 2 sessions ont permis de diffuser l'information sur l'existence de ces modules afin que les associations fassent eux-mêmes une demande de financement pour leurs bénévoles auprès du FDVA pour que Mot à Mot intervienne par la suite en prestations de services.

3. Rapport financier

Le rapport financier porte sur la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, il fait apparaître un bilan positif de 4698,52 euros.

Les recettes de l'association s'élèvent à 7160,62 euros, et les dépenses à 66362,10 euros.

Le bilan financier fait donc paraître un fonds de roulement de l'association de 10518,57 euros, équivalent à 3 mois d'avance de trésorerie pour l'association.

Les recettes se répartissent entre:

70- Vente de produits et de services (7292,00 euros)

- Prestations de service (Cours payants, Lycée Le Châtelier, AAJT, HAS, Malakoff Médéric): 7292,00 euros

74- Subventions d'exploitations (28947,00 euros)

- CUCS : 8047,00 euros
- DDCS : 3400 euros
- Conseil Général : 2000 euros
- Conseil Régional: 2000 euros
- Ville de Marseille : 1000 euros
- FDVA : 2000 euros
- Un monde par tous : 9000 euros
- Crédit Mutuel : 1500 euros

75- Autres produits de gestion courante (1223,63 euros)

- Cotisations : 798,40 euros
- Produits divers de gestion courante : 425,23 euros

79- Transfert de charges (8920,08 euros)

- Aide au financement du CAE accordée par l'ASP: 8920,08 euros

67- Produits exceptionnels (11211,54 euros)

- Produits exceptionnels sur opération de gestion: 11211,54 euros

78- Reprises sur amortissements et provisions (14140,00 euros)

- Reprises de provisions: 14140,00 euros

Les dépenses se répartissent entre:

60- Achats (1329,43 euros)

- Achat de matériel, équipement et travaux : 456,37 euros
- Fournitures administratives : 473,19 euros
- Matériel pédagogique : 399,87 euros

61- Services Extérieurs (2782,07 euros)

- Location mobilière et immobilière : 2295 euros
- Entretien et réparations : 112,77 euros
- Primes d'assurance : 149,30 euros
- Frais de colloques, séminaires et conférences : 225 euros

62- Autres services extérieurs (1802,79 euros)

- Publicité, Information (site web et plaquettes), publications et relations publiques : 775,16 euros.
- Déplacements, missions et réceptions : 805,78 euros
- Frais postaux et de télécommunication : 113,39 euros
- Services bancaires : 108,46 euros

64- Charges de personnel (47374,77 euros)

- Rémunérations du personnel : 25129,67 euros
- Charges sociales : 21310,40 euros
- Indemnités et avantages divers : 934,70 euros

67- Charges exceptionnelles (8073,04 euros)

- Charges exceptionnelles sur opération de gestion: 8073,04 euros

68- Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (5000 euros)

- Dotations aux provisions :5000,00 euros

Subventions

Une subvention de 8000 euros nous a été accordée par le CUCS pour 2014.

Une subvention de 3400 euros nous a été accordée par la DDCS pour 2014.

Une subvention de 2000 euros nous a été accordée par le Conseil Général pour 2014.

Une subvention de 2000 euros nous a été accordée par le Conseil Régional pour 2014.

Une subvention de 1000 euros nous a été accordée par la Ville de Marseille pour 2014.

Une subvention de 2000 euros nous a été accordée par le FDVA pour 2014.

Une subvention de 9000 euros nous a été accordée par la Fondation « Un monde par tous » pour 2014.


Une subvention de 1500 euros nous a été accordée par le Crédit Mutuel dans le cadre du « forum de lutte contre l'illettrisme ».

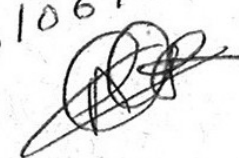
Pour 2015, d'autres subventions ont été sollicitées dans le cadre du Droit Commun auprès :

- de la DDCS (bop 104) : 5000 euros
- de la région PACA : 4000 euros
- du département des Bouches du Rhône : 4000 euros
- du CUCS : 17000 euros
- de la Ville de Marseille : 4000 euros
- du FDVA : 1500 euros

D'autres subventions de droit privé sont à l'étude en 2015.

- Fondation Elle, Maïf, Logirem, La Poste, La Caf, Crédit Mutuel.

Lu et approuvé
le 13/06/2015


Lu et approuvé
le 13/06/2015


Association Mot A Mot

Tel. 04 91 05 97 03 / 07 82 13 67 17 - Courriel : associationmotamot@yahoo.fr -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N°SIRET 532 865 51600035 - Code APE 9499